

Analyse des associations et rôle du DLA

**Restitution de la visioconférence avec
Jean-Louis Laville**



Janvier 2019

► Présentation de Jean-Louis Laville



Jean-Louis Laville est professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris (cnam), où il est titulaire de la Chaire « Économie Solidaire ». Il est également chercheur au Lise (Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique, CNRS-cnam) et à l'IFRIS (Institut Francilien Recherche Innovation Société).

Impliqué dans de nombreux réseaux de recherche internationaux, il est le coordinateur européen du *Karl Polanyi Institute of Political Economy*, membre fondateur du réseau européen EMES (qui étudie des réalités socio-économiques telles que l'économie sociale, l'économie solidaire, les

organisations coopératives, mutualistes et associatives) et du réseau sud-américain RILESS (Réseau de Chercheurs Latino-américains sur l'Économie Sociale et Solidaire).

Il est régulièrement invité dans plusieurs universités (Barcelone, Buenos Aires, Quito, Louvain-la-Neuve, Porto Alegre, Salvador de Bahia...) et est associé à des laboratoires de recherche étrangers tels que le CRIDIS (Centre de Recherche Interdisciplinaire, Louvain-la-Neuve) et le CRISES (Centre de Recherche Interdisciplinaire en Sciences Humaines et Sociales, Montréal).

Sommaire de la retranscription :

1ère partie : D'où viennent les difficultés pour analyser le modèle associatif ?

2ème partie : comment aborder et qualifier cette spécificité associative ?

3ème partie : l'analyse économique que l'on peut proposer aux associations

Restitution des questions/réponses

Ressource utile : [L'association, sociologie et économie](#) (Jean-Louis Laville et Renaud Sainsaulieu, éditions Pluriel)

► 1ère partie : D'où viennent les difficultés pour analyser le modèle associatif ?

Que sont les associations ? Des structures qui participent de notre société contemporaine et que l'on a tendance à peu prendre en considération.

L'apparition du système associatif date du début du 1^{er} siècle bien avant sa reconnaissance légale en 1901. Les associations vont se présenter comme des leviers pour inscrire dans la réalité quotidienne les grands principes : liberté, égalité, fraternité. Elles vont s'appuyer sur des corporations pour se déployer et revendiquer des modifications réglementaires. La solidarité va succéder à la charité.

La société s'est nourrie des associations plus qu'elle ne les a reconnues. Deux mouvements vont s'opposer et les deux vont réduire le rôle des associations :

La société s'est nourrie des associations plus qu'elle ne les a reconnues. Deux mouvements vont s'opposer et les deux vont réduire le rôle des associations :

Le début du mépris des associations va naître avec la naissance du libéralisme et du productivisme. On veut développer plus que démocratiser. Le libéralisme va approuver la philanthropie qui est une vision restrictive de la solidarité.

Le discours marxiste quant à lui va opposer socialisme utopique et socialisme scientifique, et contribue à véhiculer l'idée selon laquelle l'associationnisme est un stade immature. C'est cette idée qui s'installe dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle.

Aujourd'hui les débats entre les deux conceptions de la solidarité (démocratique et philanthropique) existent toujours. L'association peut avoir un rôle de référent démocratique quand elle vise l'auto-organisation citoyenne et l'égalité des rapports entre les groupes sociaux d'une même époque. A la fin du 19^{ème} siècle, la solidarité est davantage prise en charge par l'Etat social.

Par la suite, le 20^{ème} siècle va être structuré autour du dualisme marché/état, occultant le phénomène associatif et opérant un rabattement vers le modèle de l'entreprise privée ou celui de prestataire parapublic. L'histoire des associations est donc marquée par un manque de légitimité, et n'est pas pleinement comprise dans l'entièreté de son originalité.



2^{ème} partie : comment aborder et qualifier cette spécificité associative ?

Il s'agira d'aborder dans un premier temps le projet associatif, et dans un second, l'équilibre socio-économique des associations.

Un projet associatif c'est un élément qui explique la constitution et l'origine même de l'association. Une association s'ancre dans la durée si son projet associatif est fort et engage des énergies pour le porter. Une association n'est pas qu'une manière de réaliser des services comme le serait une entreprise, c'est aussi toute une histoire collective (ou une épaisseur historique) qu'il faut intégrer à l'analyse.

Il s'agit de trouver des manières d'agir ensemble pour cerner une cohérence au fil du temps. Il se dégage des nœuds de cohérence dans les associations. Il faut les identifier pour ensuite comprendre ce qui leur a permis d'inscrire leur projet collectif dans la durée.

On peut les qualifier comme des logiques d'actions :

- Logique domestique : l'association est conçue comme le prolongement de la maison et de l'espace privé et renvoie à des fonctionnements par cooptation, autour d'un leader charismatique. Cette logique n'est pas revendiquée par les acteurs mais elle est repérable par des habitudes.
- Logique d'aide : des promoteurs vont considérer qu'il y a un problème extérieur à eux même et ils vont considérer qu'il faut s'adresser à des bénéficiaires (actions pour eux mais pas avec eux). Se rapproche de la philanthropie.
- Logique d'entraide : des personnes qui vivent le même problème et qui s'organisent ensemble pour tenter de le résoudre.
- Logique de mouvement. Également dans l'auto-organisation, mais il s'agit de changer la société plus que de proposer des services. Actions de plaidoyer.
- Logique multilatérale : l'association a pour objet de construire les conditions d'un dialogue entre plusieurs parties prenantes.

Il faut voir si l'association est constituée à partir d'une logique qui a fait l'unanimité des acteurs au départ ou d'une tension entre deux. Au niveau méthodologique, après un premier échange avec les acteurs, on a parfois l'impression que toutes les logiques sont représentées. Il faut cependant faire le lien avec les dispositifs mis en œuvre et il est alors plus facile de dégager une ou deux logiques. Les associations ne vont pas évoluer de la même façon et une association qui s'est construite sur deux logiques en tension aura de fortes chances de retrouver cette conflictualité plus tard. Il est plus facile de traiter les conflits au sein d'une association par le biais de ces logiques car cela permet de sortir des tensions inter-personnelles en montrant qu'il existe plusieurs registres de légitimité.

Les solutions proposées ne peuvent ignorer ces logiques. Elles peuvent permettre de redonner un sens, une colonne vertébrale et vont permettre de dessiner un avenir collectif et cohérent. On ne peut pas faire l'impasse sur l'épaisseur historique de l'association, il faut savoir d'où on vient.

Quels outils pour prendre en compte cette épaisseur historique que l'on ne trouve pas toujours dans les modèles d'analyse et d'évaluation ?

Plusieurs exemples sont contenus dans le livre (dans le chapitre 1, voir en particulier dans le tableau synthétique page 30-31).



3^{ème} partie : l'analyse économique que l'on peut proposer aux associations

A partir du début du 20^{ème} siècle, mais surtout à la fin de la 2^{ème} guerre mondiale, un compromis est passé entre développement économique et développement social, le premier étant au service du second (cf traité de Philadelphie). Se met en place une facilité relative pour que les associations puissent repérer les demandes au sein de la société et faire reconnaître ces besoins auprès de l'Etat. On a donc inscrit à ce moment-là, la dépendance des associations aux financements étatiques (ce qui a aussi permis de normaliser et de professionnaliser les associations, grâce au financement de nouveaux métiers par l'Etat).

Aujourd'hui, on en arrive à un déferlement de préconisations de la part d'une sorte de technocratie modernisatrice des associations qui voudrait que l'épuisement des fonds publics génère un effort de la part des associations pour se rapprocher du modèle privé. Dans ce modèle, on juge la qualité d'une association à son efficacité et son efficience.

Cela gomme toute une partie de la réalité économique des associations. Il est nécessaire de se redemander ce qu'est l'économie et de sortir du modèle orthodoxe de l'économie de marché, se questionner sur les récits mythologiques qui ont façonné notre société.

Il n'y a cependant pas un seul principe économique, mais plusieurs principes économiques. En plus de l'économie de marché, il existe la redistribution publique ou privée. Il existe aussi un 3^{ème} principe économique, c'est celui de la réciprocité qui fait qu'une partie des échanges économiques ne s'expliquent pas par un contrat marchand mais par la volonté de préserver, renforcer, et maintenir le lien social. Si on prend en compte cette réciprocité dans l'équilibre économique des associations, on a une vision plus juste de la réalité. Il est alors intéressant de se pencher sur les formes d'hybridation économique au sein des associations (tentative de trouver une combinaison des ressources qui permette d'être en accord avec le projet associatif). L'hybridation suppose de prendre en compte la réciprocité à travers le bénévolat, la participation des usagers ou la coopération territoriale. Travailler à tout cela permet de nous distancier du déterminisme qui amènerait les associations à forcément rechercher des financements auprès des entreprises et propose une vision plus large et plus ouverte.

Aujourd'hui, dans de nombreuses disciplines, des chercheurs s'intéressent aux associations et il faut parvenir à renforcer les échanges entre les acteurs associatifs (chercheurs, professionnels) pour parvenir à reconnaître la diversité des associations et aboutir à une réelle « socio-diversité » tout aussi salubre et nécessaire que la « bio-diversité ».

Voir à ce sujet le chapitre 2 de « Association Sociologie et économie ». Le tableau page 90-91 propose d'intégrer certains critères qui ne sont pas inclus dans la comptabilité classique et permet de constater que certaines associations sont moins aidées que les entreprises (si on prend en compte les exonérations de charges).



Questions / Réponses

Q1 : La valorisation monétaire du bénévolat est parfois problématique, voire dévastatrice sur le terrain. Comment est-ce que vous voyez concrètement la valorisation de la réciprocité ?

Q2 (complément) : Dans la dernière enquête sur le bénévolat, l'auteur revient sur ce mode de calcul et dit que ce système de valorisation du bénévolat n'est pas le plus productif. Est-ce que, dans les accompagnements sur ce thème, il ne sera pas préférable de travailler sur la réciprocité autrement (utilité sociale, place des bénévoles, coopérations non monétaires...) que par la monétisation du bénévolat ?

R : Il faut rappeler la réticence du monde associatif à se considérer comme un acteur économique. Avant, le monde associatif dépendait de l'Etat de par ses financements. Aujourd'hui les associations doivent se considérer comme un acteur de l'économie, tout en affirmant leur différence par rapport aux entreprises.

Sur la monétisation : ce qui est non monétaire est systématiquement invisibilisé dans le système actuel : « ce qui n'est pas compté ne compte pas ». En visibilisant certains échanges, on a une autre hiérarchie des acteurs économiques. Dans certains départements les entreprises ont délocalisé et il reste les associations comme principaux acteurs économiques. La difficulté dans les méthodes d'évaluation de l'utilité sociale, c'est que les chiffres restent des conventions et la réciprocité est toujours difficile à valoriser. Il faut le considérer comme un argumentaire de négociation plus que comme une réalité comptable. Dans cette période de mutation, il faut que les associations osent se présenter comme un acteur économique même si elles ne sont pas que cela.

Q : Avez-vous des exemples d'outils à nous donner afin de mesurer l'épaisseur historique des associations évoquée en introduction ?

R : L'association, sociologie et économie (Jean-Louis Laville, Renaud Sainsaulieu). : outils et études de cas. Travail entreprise dans l'ouvrage suite à la demande des associations de plus en plus soumises aux audits.

Q : La question de la réciprocité et de la question de valorisation monétaire est une question prédominante à mon sens. Quel critère / outils mettre en place collectivement pour valoriser le qualitatif au-delà du quantitatif auprès des pouvoirs publics ?

R : Il ne faut pas oublier que les chiffres sont des conventions. Les pratiques de valorisation du bénévolat sont disparates au sein d'un même champ d'activité. Il faudrait donc réfléchir aux critères pour mettre en place une définition collective et partagée au sein d'un même secteur. Expérimenter des critères et les faire évoluer si besoin. Les acteurs du DLA pourraient être mobilisés pour se mettre d'accord sur des critères partagés et leur expérimentation.

Q : Bonjour, un constat qui revient souvent est le passage de subventions aux associations sur projet global au financement par appel à projet. Il est donc difficile pour les structures de garder leur projet collectif au profit de leur réponse. Comment accompagner les structures à concilier le projet, leur histoire et cette évolution du mode de financement public ?

R : Il faut resituer cette évolution du mode de financement dans les années 1970 avec plus de mise en concurrence et la montée du néolibéralisme (avec une diminution de la capacité des associations ramenées au statut de « tiers-secteur » à intervenir dans le débat public). On a appliqué aux associations les critères mis en place sur le mode du marché (entreprises). Avant, l'Etat dotait les associations de subventions avec un certain contrôle sur leurs activités (actions tutélaires de l'Etat) et on a introduit ensuite une forme de concurrence avec les appels d'offres (si concurrence, plus d'efficacité) pour « réveiller » les associations. Il y a de nouvelles formes qui se développent via la co-construction avec les pouvoirs publics avec des coopérations d'objectifs par exemple.

Q : Pourquoi les emplois aidés ont été supprimés alors qu'en parallèle il y a toujours d'importantes exonérations de charges pour le secteur privé ?

R : Il reste ce cliché que ce qui est dans le secteur aidé, c'est improductif, mais ce qui vient du chercheur marchand est productif. C'est cette vision fausse qu'il convient d'attaquer à partir d'exemples précis. On pourrait dire de façon provocatrice que si l'idée du "ruissellement" des plus riches vers les plus pauvres n'est pas vérifiée, les associations mettent en œuvre des activités qui ont des effets positifs sur les territoires où elles s'inscrivent. Il conviendrait donc d'examiner les modalités d'appui à ces économies localisées plutôt que de consacrer des sommes astronomiques pour attirer des entreprises qui peuvent délocaliser peu de temps après leur implantation.

Q : Qu'est-ce que le réseau DLA devrait défendre en priorité pour le DLA 2020 ?

R : On est dans un moment dans lequel il y a de plus en plus de contraste entre ceux qui veulent aider les associations mais vont les remettre dans de nouvelles dépendances. Dans le réseau DLA, il est possible de valoriser les associations telles qu'elles le sont actuellement et de présenter d'autres modèles. Il faut continuer et approfondir ce travail fait par le réseau DLA qui accompagne les associations en prenant compte la spécificité du modèle associatif. Et pas comme un simple acteur du marché.

Opale / CRDLA Culture

45, rue des Cinq Diamants – 75013 Paris
01 45 65 2000 / opale@opale.asso.fr

Réalisation : Opale / CRDLA Culture et Uniopss /
CRDLA Social et Médico-social

Depuis 30 ans, Opale observe, valorise et outille les associations artistiques et culturelles par des travaux d'études, des publications et des mises en réseau. Depuis 2004, elle porte une mission d'animation et de ressources (Centre de ressources culture) dans le cadre **d'un dispositif de soutien à l'emploi associatif, le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)** dont ont déjà bénéficié plus de 7900 associations culturelles et artistiques.

La mission CRDLA est copilotée par deux regroupements culturels : l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (Ufisc) et la Coordination des fédérations et associations de culture et de communication (Cofac).

www.ufisc.org

www.cofac.org

AVEC LE SOUTIEN DE



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional « Emploi et Inclusion » 2014-2020